

Objekttyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **47 (1921)**

Heft 16

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Délai de régularisation des notifications faites par le Bureau fédéral de la propriété intellectuelle.

Par suite de la guerre, le Conseil fédéral a prolongé le délai au cours duquel les demandes de brevets, les dépôts de dessins ou modèles industriels et les demandes d'enregistrement de marques qui ont fait l'objet d'une notification du Bureau fédéral de la propriété intellectuelle à Berne, doivent être régularisés pour éviter un rejet. Le délai prolongé prend fin le 30 septembre 1921; il ne peut pas être étendu au delà de cette date; s'il n'est pas observé, le rejet se fera sans autre. Nous attirons l'attention tout particulièrement sur la nécessité de régulariser au plus tard le 30 septembre 1921 les demandes de brevets sur les notifications desquelles figure comme terme du délai de régularisation une date antérieure au 1^{er} octobre 1921.

Le Bureau fédéral de la propriété intellectuelle n'est pas tenu d'adresser des avis aux déposants pour rappeler le terme de prolongation du délai en question.

SOCIÉTÉS

Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

Communications du Secrétariat.

Le C. C., dans sa séance du 25 juin, a nommé M. A. Hässig, architecte à Zurich, membre de la commission des normes.

M. le prof. Rohn, président central, a démissionné comme président et membre de la commission chargée de la revision du « contrat de louage ». La présidence de cette commission est remise à M. Dubs.

D'accord avec le président de la commission du groupe professionnel des ingénieurs-mécaniciens, M. le prof. Meyer-Peter a été nommé membre de la commission spéciale des normes pour les jaugeages d'eau pour remplacer M. le prof. Narutowicz absent du pays.

Le volume IX (*Ville de Zurich*) de l'œuvre « La Maison bourgeoise en Suisse » vient de paraître. Ce volume ayant coûté plus cher, le prix pour les membres de la S. I. A. en est fixé à 12 fr. (Prix en librairie 36 fr.) En vente au Secrétariat de la S. I. A. Tiefenhöfe, 11, Zurich 1.

Cours d'Organisation économique du Travail

institué par la Société suisse des ingénieurs et des architectes, à Lausanne du 3 au 8 octobre 1921.

Ces cours étant publics, donc accessibles à tous les intéressés, nous espérons que nos autorités, nos administrations et le public en général sauront profiter de l'occasion qui leur est offerte par la S. I. A. de se familiariser avec les méthodes modernes d'organisation du travail.

PROGRAMME

Organisation du travail (6 heures) : M. le Dr Turmann, Professeur à l'Université de Fribourg et à l'École polytechnique fédérale.

I. Organisation sociale de l'établissement industriel : a) Les Conseils d'usines et la représentation des salariés, auprès de la Direction ; b) La durée de la journée de travail ; c) La rémunération du travail ; d) La participation aux bénéfices et au capital de l'entreprise.

II. Organisation de la profession. (L'organisation professionnelle et les contrats collectifs.)

III. Organisation internationale du travail. (Les étapes de la législation et de l'organisation internationale du travail.)

Die Zusammenhänge von Technik und Wirtschaft (6 heures) : M. le Dr Wyermann, Professeur à l'Université de Berne.

A. Begriffliche Einleitung.

1. Allgemeines. — Technische Oekonomie und ökonomische Technik.

B. Die einzelnen Zusammenhänge.

2. Technik und Kapitalbedarf ; wirtschaftliche Wirkung der technischen Kapitalanlage. 3. Technische Einflüsse auf Bezugs- und Absatzorganisation. 4. Die Lohnarbeit unter technischer Einwirkung. — Absolutes und relatives Lohn-Niveau ; Psychophysik der Fabrikarbeit, Stabilität und Mass der Verwendung von Lohnarbeit. 5. Technisch-ökonomische Folgen der verkürzten Arbeitszeit. 6. Analyse der gegenwärtigen Lage der Schweizer-Industrien, Ausblick.

Organisation moderne des ateliers mécaniques (4 heures) : M. de Vallière, ingénieur, à Couvet

1. Introduction et définition. 2. La vente. 3. Le bureau d'achat et le ravitaillement. 4. Le bureau de construction et d'études. 5. La préparation du travail de l'atelier, sa répartition, son contrôle. 6. Les modes de rétribution des ouvriers. 7. Le prix de revient et les frais de fabrication. 8. Etude de quelques organisations-types. Exemples d'applications tirés des industries suisses et étrangères. 9. Résumé et conclusions.

Betriebslehre (4 heures) : M. Sonderegger, ingénieur, à Wetzikon.

1. Uebersicht über die Organisation des Grossbetriebs und die Stellung der eigentlichen Betriebsleitung innerhalb derselben. 2. Die Aufnahme der Aufträge. Offerten, Vorkalkulation. Selbstkostenberechnung. Bestimmung der Regiesätze. Getrennte Regien. Maschinen- und Handarbeitsstundenkosten. 3. Die Ausführung der Aufträge. Die konstruktiven Grundlagen. Zeichnungen und Materiallisten. Normalisierung. Das Bestellbureau. Das Akkordbureau. Die Entwicklung beider zu den modernen Anschauungen. Das Terminwesen. Die Kontrolle der Fabrikationsstufen. Das Grenzlehrensystem. Die Kontrolle der Fertigfabrikate. Das Ersatzteilwesen. 4. Die Nachkalkulation der ausgeführten Aufträge und die Betriebskontrolle. 5. Die Arbeiterfragen.

Normalisierung (1 heure) : M. le Directeur Hoenig, à Baden.

Methodik der Selbstkostenberechnung mit besonderer Berücksichtigung des Ingenieurbauwesens (1 heure) : M. Walther, ingénieur, à Zurich.

Le travail dans l'usine et dans l'administration, psychologie et taylorisation (1 heure) : M. le Directeur Aubert, à Cossonay.

Wirtschaftliche Arbeitsmethoden im Eisenbahnbetrieb (1 heure) : M. Schrafl, ingénieur, Directeur C. F. F., à Lucerne.

Arbeitsmethoden der öffentlichen Verwaltung (1 heure) : M. le Dr Klöti, Conseiller national, à Zurich.

Administration publique (1 heure) : M. Freymond, Directeur des Services industriels de la ville de Lausanne.

Psychologie des ouvriers (1 heure) : M. le Dr Boninsegni, Professeur à l'Université de Lausanne.

Baubetrieb (1 heure) : M. Meyer-Peter, ingénieur, Professeur à l'Ecole polytechnique fédérale.

Travaux publics (1 heure) : M. Andreae, ingénieur, Professeur à l'Ecole polytechnique fédérale.

Conférences. Le programme prévoit deux conférences publiques : une, le mardi soir, et l'autre le jeudi soir, par M. le Professeur Dr Maurice Milloud, Directeur de l'Ecole des Sciences sociales, à l'Université de Lausanne.

Tous les cours auront lieu dans l'Auditoire XV de l'Université (Salle Gaudin, Palais de Rumine) ; la séance d'ouverture aura lieu dans la Salle du Sénat, et les deux conférences seront faites dans la Salle du Grand Conseil.

Taxes pour l'ensemble des cours, membres S. I. A. 25 fr. ; autres auditeurs, 50 fr.

Taxes pour Cours isolés ; membres S. I. A. 2 fr. par heure ; autres auditeurs, 3 fr.

Les inscriptions pour l'ensemble des cours ou pour des cours séparés seront reçues jusqu'au 20 septembre 1921, par le Secrétariat de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, Tiefenhöfe 11, Zurich, ou par M. Gabriel Nicole, ingénieur, Directeur des Forcés de Joux, à Lausanne. Les participants recevront contre remboursement la carte qui leur servira d'entrée au cours.

Logement. La Société des Hôteliers de Lausanne-Ouchy a consenti à l'application du Tarif minimum contre présentation des cartes d'inscription. Les participants sont priés de retenir eux-mêmes leurs chambres.

Pour les détails, voir la circulaire, avec formulaire d'inscription publiée par le Secrétariat de la S. I. A.

La section de Neuchâtel de la S. I. A. continue à faire des balades.

Dans une précédente chronique j'avais parlé de l'intéressante conférence du professeur de géologie M. Argand et relaté la visite de la section à l'institut géologique.

L'amabilité de M. Argand égalant l'enthousiasme subit de la section pour la science des profondeurs il avait été décidé de faire une excursion géologique dans le canton avec théories sur le tas.

Après des pourparlers sans fin et l'organisation minutieuse des transports automobiles la course était décidée pour le 14 juin. La section de Chaux-de-Fonds devait retrouver celle de Neuchâtel à la Vue-des-Alpes. Ces aperçus géologiques tournaient donc en manifestation cantonale.

Conférences le long des gorges du Seyon, aux Hauts-Geneveys, à la Vue-des-Alpes, à la Chaux-de-Fonds, au Col des Roches, palpitations aperçus où chacun mourait de honte d'avoir passé si longtemps, sans y prendre garde, devant tant de choses intéressantes : les architectes écoutent bouche bée,

absolument assis, pendant que les ingénieurs, c'est leur rôle, font semblant d'y comprendre quelque chose, voire même de s'y connaître.

A la Grande-Joux, domaine de la commune de Neuchâtel, surprise : réception, rafraîchissements dans l'antique salle qui reçut le roi de Prusse ; si sa gloire a pâli son ancien domaine n'a rien perdu de son confort et le jus de ses ci-devant vignes convient parfaitement aux gosiers les plus démocratiques. Discours, belles paroles, séance administrative ou rien n'est administré, l'attention générale se tournant plus volontiers vers les crus de la Commune. Il est pourtant décidé en principe que chaque année le Haut et le Bas se retrouveront en un point du canton, histoire de se dire bonjour plus que pour agiter de graves questions.

A la Tourne, dernier et brillant exposé du conférencier et descente vertigineuse sur Auvernier où pour de vrais Neuchâtelois l'anatomie des bondelles l'emporte en attraits sur celle des poissons fossiles, assurément intéressante, mais un peu vieillie pour faire figure dans une assiette. J. BÉGUIN.

Les constructions rurales au Comptoir Suisse des industries alimentaires et agricoles.

Le Comité du *Comptoir Suisse* attire l'attention des milieux intéressés sur le développement qu'il compte donner cette année au groupe des « constructions rurales ». — Ce groupe, organisé avec le concours de plusieurs ingénieurs et architectes, comprendra une exposition de matériaux de construction économiques, de plans et projets de bâtiments agricoles et d'habitations rurales.

La Chancellerie du Comptoir, Grotte 1, à Lausanne, tient à la disposition des intéressés une liste détaillée des objets et matériaux qui peuvent être exposés ainsi que des conditions d'admission et de location des places.

BIBLIOGRAPHIE

Association suisse de propriétaires de chaudières à vapeur. — 52^{me} rapport annuel, 1920.

Ce rapport contient, entr'autres, deux intéressantes notices de M. E. Hoehn, ingénieur en chef, l'une sur les *Compteurs de vapeur* (34 pages et 18 figures), l'autre sur *Le chauffage aux combustibles liquides* (29 pages et 14 figures) où sont décrits divers types de brûleurs : brûleur de Hodden adopté par la « Société suisse pour la construction de locomotives et de machines », à Winterthur ; brûleur de Burdet (Yverdon) ; brûleur de Roll, etc. Ces deux notices ont été tirées à part en deux brochures qui sont en vente, au prix de 1 fr. au siège de l'Association, Zurich 7, Plattenstrasse, 77.

A la page 39 du Rapport, à propos de l'essai à la traction d'un acier, nous trouvons une caractéristique inédite, la *Limite d'étirage* qui nous a tout l'air de n'être rien d'autre que la *Limite apparente d'élasticité* (Streckgrenze). Malheureuse « Résistance des matériaux » déjà si peu rigoureuse, les gens s'acharnent à t'embroussailler ! Si la Commission de normalisation de l'industrie suisse des machines parvient à éclairer quelque peu ces fourrés, elle aura bien mérité d'être chantée in cithara et decachordo, comme disait un Père de l'Eglise.

Calendrier des Concours d'architecture.

LIEU	OBJET	TERME	PRIMES	PARTICIPATION
Fribourg	Banque Populaire Suisse	15 sept. 1921	Fr. 20 000 et 3000 pour achat	Architectes suisses domiciliés dans le canton de Fribourg et dans les villes de Berne et Lausanne, et architectes fribourgeois hors du canton.